DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-44 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINE ET PATRIMOINE

Sous matière : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

OBJET:
RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION
D'OCCUPATION
DU DOMAINE
PUBLIC AU
PROFIT DE LA
SARL LE
PESCAJOU

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU : 24 MARS 2022

AFFICHAGE EN DATE DU: 2 4 MARS 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 28 AMD, 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 31 mars 2022 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations: Michel RATABOUIL Donne procuration à Sabine CHABERT, Delphine SANTINI Donne procuration à Philippe GREFFIER,

Absents excusés : Michel RATABOUIL, Delphine SANTINI, Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE

Secrétaire: Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a autorisé la SARL « Le Pescajou », à occuper un petit bâtiment dépendant du domaine public, situé « Place de la République », pour exercer une activité commerciale (fabrication et vente de pizzas). Cette autorisation a été réglementée par convention conclue par acte notarié le 30 avril 2014, pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 29 avril 2022,

La SARL LE PESCAJOU, représentée par Madame Sandrine MARTY et Monsieur Jean BIDEZE, a sollicité la Commune, par courrier en date du 16 mars 2022, le renouvellement de l'autorisation d'occupation du domaine public afin d'exploiter leurs fonds de commerce, dans les meilleures conditions.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'approuver le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public dans les termes et conditions strictement identiques à ceux visés à la convention du 30 avril 2014.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 28 mars 2022.

LE CONSEIL MUNIIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour une durée de 8 ans dans les termes et conditions strictement identiques à ceux visés à la convention du 30 avril 2014.

PRECISE que le la redevance annuelle sera actualisée chaque année, à la date d'anniversaire de prise d'effet, sur la base de l'indice de la construction publiée par l'INSEE.

PRECISE que les frais notariés seront à la charge de la SARL LE PESCAJOU.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Çaştelnaudary, le 31 mars 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 2 8 AVR. 2022

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le 1 4 AVR. 2022

Par publication le : 2 8 AVR. 202

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID: 011-211100763-20220331-DB202244-DE